EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 17 décembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 181 - 17.12.2015

En exercice....26
Présents.....23
Votants.....25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
28. GESTION DES DECHETS

Marché de location, distribution et maintenance de contenants pour la collecte sélective – Autorisation de signature au Président

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 17 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 11 décembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASION-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :
M. Gérard JUIN, M. Michel AUCLAIR (donne pouvoir à M. Michel OGER), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul HERAUDEAU.

* * * * *

AR PREFECTURE
017-241700459-20151217-D2015181-DE
Reçu le 18/12/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 17 décembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 181 - 17.12.2015

En exercice....26
Présents.....23
Votants.....25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
28. GESTION DES DECHETS

Marché de location, distribution et maintenance de contenants pour la collecte sélective – Autorisation de signature au Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,

Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics, et plus particulièrement les articles 33 et 77,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son titre IV,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 1er alinéa du 1er groupe de l'article 5.2 relatif à l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés,

Vu le Budget Primitif 2015 voté par le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2015,

Considérant que suite aux nouvelles modalités de collecte des emballages, de nombreux particuliers ont sollicité des bacs de plus grand volume engendrant le remplacement d'un nombre de contenants supérieur au taux de renouvellement initial et accroissant le cubage initialement prévu au marché,

Considérant que suite à cet accroissement du volume global du parc de bacs déployés, le marché de location-maintenance de bacs de collecte sélective va arriver à échéance avant la date initialement prévue dans le marché,

Il convient, pour ce faire, de passer un nouveau marché à bons de commande d'une durée de 3 ans, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres (articles 33 et 77 du Code des Marchés Publics),

AR PREFECTURE
017-241700459-20151217-D2015181-DE
Reçu le 18/12/2015

Considérant que ce nouveau marché se composera de deux lots, selon les coûts estimés suivants :

- un premier lot qui consistera à assurer la location, la distribution et la maintenance de contenants pour la collecte sélective des emballages ménagers ou assimilés et des verres, des Gros Producteurs et leur gestion informatisée pour un montant minimum de 100 000 € HT et un maximum de 500 000 € HT pour la durée du marché ;
- un second lot qui aura pour vocation d'assurer la location, la distribution et la maintenance de contenants neufs pour la collecte sélective des emballages ménagers ou assimilés des particuliers et professionnels non assujettis à la redevance et leur gestion informatisée, pour un montant minimum de 100 000 € HT et un maximum de 500 000 € HT pour la durée du marché.

Considérant qu'il conviendrait d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché avant son lancement afin de pouvoir respecter les contraintes de délai,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer le futur marché de location, distribution et maintenance de contenants pour la collecte sélective.**

Affichée le : **18 décembre 2015**
Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE
017-241700459-20151217-D2015181-DE
Reçu le 18/12/2015